

Le mardi 24 janvier 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, BENOIT Francine, MUTEREL Nadine, messieurs CAMUS Guy, LANEAU Philippe, DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Secrétaire de séance : Madame MUTEREL Nadine

Ordre du Jour :

- DESIGNATION SECRETAIRE
- APPROBATION PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2022
- VENTE D'HERBE
- LOCATION APPARTEMENT LOGEMENT COMMUNAL 1^{er} étage MAIRIE DE WADIMONT
- RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS COMMUNS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CHAUMONT-PORCIEN

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame MUTEREL Nadine est désignée, secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- VENTE D'HERBE

Comme chaque année, il sera vendu 4 hectares d'herbe et la vente sera attribuée par tirage au sort. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, le maintien de cette vente au prix de 400.00 euros. Il sera envoyé un courrier à chaque éleveur cette semaine. La vente sera attribuée par tirage au sort.

- LOCATION APPARTEMENT LOGEMENT COMMUNAL 1^{er} étage MAIRIE DE WADIMONT

Vu la vacance de l'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie de WADIMONT,

Vu la demande présentée par Madame BAILLY Camille pour louer cet appartement, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré : fixent les montants du loyer et de la caution à 430.00 € à l'unanimité des membres présents.

- RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS COMMUNS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CHAUMONT-PORCIEN

Préambule :

Suite au transfert de la compétence équipement sportif d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2018 la salle des sports de Chaumont-Porcien, est transféré à la Communauté de Communes. Ce gymnase étant à proximité directe du vestiaire du terrain de football de Chaumont-Porcien, le chauffage et la fourniture de l'eau sont communs. Ainsi, il a été convenu l'EPCI assurera la gestion de ces charges communes dans le cadre du fonctionnement de cet établissement et facturera à la commune la quote-part correspondante au vestiaire du terrain de football.

Une première convention a été engagée pour la période 2018-2022, il convient de la renouveler pour la période 2023-2026.

Durée de la nouvelle convention : prévue pour une durée de 4 ans supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Un compteur énergie a été installé en 2022, les charges de chauffage seront réparties selon les consommations estimées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à renouveler et tous les actes si rapportant

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses sur les crédits inscrits au Budget Principal.

DIVERS

Bureau de poste de Chaumont-Porcien

Devant de nombreuses interrogations de la part des Administrés et du Conseil Municipal, au sujet de la poste de Chaumont-Porcien, monsieur CAMUS Guy, certifie que celle-ci ne sera pas fermée. En effet, des changements vont avoir lieu cette année. Les facteurs « roulants » vont partir au mois de mai à Signy-l'Abbaye et le local actuel (bâtiment et logement) est à vendre.

Cependant, il faut conserver un bâtiment pour les postiers qui travaillent sur place.

La commune devra se positionner sur l'éventuel achat de ce bâtiment et sur le fonctionnement d'une agence postale communale.

Monsieur Camus propose aux membres du conseil municipal, de rencontrer un responsable de la poste pour bien comprendre la prochaine évolution de ce service.

Projet agrivoltaïque

Monsieur CAMUS Guy signale avoir rencontré en date du 18 janvier 2023, la société Windvision, pour un projet agrivoltaïque sur la commune de Wadimont, sur un terrain privé. Mise en place d'une synergie entre l'activité agricole et la production d'énergie. Elevage ovin ou bovin avec production d'énergie renouvelable.

La commune de Chaumont-Porcien pourra bénéficier de retombées économiques de l'ordre de 20%.

Un autre projet est à l'étude avec une autre société, sur les 4 hectares rue de Chatigny, ainsi que les toitures du Pôle scolaire et du gymnase.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PAIN Anthony constate que le bois coupé de Saint-Berthauld est toujours sur place. Aucun débardeur ne pourra accéder sur la butte du site.

Monsieur LANEAU Philippe signale être en contact régulier avec M. CLARAT à ce sujet, mais celui-ci a beaucoup de difficulté pour trouver des débardeurs. Les bois coupés en bout de 2 mètres sont vendus et l'acheteur attends après.

Monsieur PAIN Anthony

- félicite les bénévoles de la médiathèque pour la soirée de la lecture du samedi 21 janvier 2023.
- s'inquiète de la vitesse excessive de véhicules dans la rue principale et souhaite que ce problème soit étudié. Pose de panneaux pédagogiques, de ralentisseurs, de stop....
- signale que le panneau à la hauteur de « la folie » est à terre.
- signale des voitures occupant une place de façon ininterrompue sur les trottoirs. Ce sont des stationnements abusifs.

Monsieur CAMUS Guy demande à la commission de voirie, de réfléchir sur la question de la vitesse dans la traversée de Chaumont-Porcien et d'étudier le coût des panneaux pédagogiques.

Pour les stationnements abusifs, monsieur CAMUS Guy, signale que les propriétaires des véhicules gênants, seront contactés, avec obligation de faire cesser les stationnements abusifs.

Monsieur SAMYN Philippe informe oralement le Conseil de son souhait d'arrêter la Présidence de la Commission fêtes, loisirs, culture et associations.

Monsieur CAMUS Guy, pour le maintien et le bon fonctionnement de cette commission, propose la nomination d'un deuxième Adjoint, qui sera d'office président de la Commission fêtes, loisirs, culture et associations.

Chaque membre du conseil est invité à réfléchir sur cette proposition.

Monsieur LANEAU Philippe explique avoir répondu à un questionnaire sur la cyber sécurité de la commune. Suite à ce questionnaire, un pré diagnostic a été effectué lors d'une réunion à la gendarmerie de Chaumont-Porcien.

Une aide sur la vidéo surveillance est possible. Un gendarme pourrait effectuer un état des lieux. La surveillance se porterait en priorité sur les alentours de la mairie.

Monsieur LANEAU Philippe signale que deux barrières situées sur le parking près du monument aux Morts sont cassées.

Monsieur LANEAU Philippe fait des suggestions concernant la salle des fêtes. Le coût de la réhabilitation est trop élevé pour les finances communales.

Deux propositions s'offrent à nous :

1 : Conservation de la salle des fêtes actuelle avec remplacement de toutes les fenêtres et portes, accès handicapés à réaliser, cuisine à équiper, chauffage à remplacer, façade à isoler et rénover

2 : Achat salle des fêtes en préfabriqué. Clé en main 1500 € du m2. Pour 200 m2, coût de 300 000 €. Sans compter les terrassements pour la dalle, le parking et le plus important, terrain à trouver pour l'emplacement.

Monsieur LANEAU Philippe demande si la réclamation de la rue de la Pisselotte est résolue ?

Monsieur DEVIE Jean répond ne pas avoir contacté l'usager. La commission voirie sera invitée à se rendre sur place avant la rencontre avec l'usager.

Madame MUTEREL Nadine remercie monsieur LANEAU Philippe pour avoir cité lors des vœux, le nom de sa fille, conceptrice du site internet de la commune.

Madame MUTEREL Nadine demande pourquoi les tracteurs (des particuliers, moins de 3T5) sont interdits d'accès en déchèterie de CHAUMONT-PORCIEN.

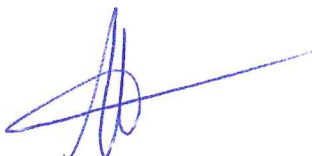
Le tracteur de la commune a également été interdit. Il sera réclamé le règlement intérieur des déchèteries au SICOMAR afin d'éclaircir cet incident.

Madame BENOIT Francine signale que le don du sang n'aura plus lieu à Chaumont-Porcien en hiver, car les bénévoles ainsi que les donateurs ont eu très froid dans la salle des fêtes en décembre 2022.

Monsieur LANEAU Philippe rétorque que cela montre bien le problème de cette salle des fêtes.

Séance levée à 19h30.

La secrétaire de séance
MUTEREL Nadine



p/o Le Maire
CAMUS Guy

